



**LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

RAPPORT ANNUEL

pour la période du

1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999

Toronto (Ontario)
Janvier 2000

**LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA
MAGISTRATURE**

R A P P O R T A N N U E L

pour la période du

1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999

Toronto (Ontario)
Janvier 2000

RAPPORT ANNUEL DE 1999
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE **i**

Les personnes qui souhaitent formuler des commentaires sur les procédures ou les critères de sélection du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature sont priées de les faire parvenir à l'adresse suivante :

Le président
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature
720, rue Bay, Pièce 201
Toronto (Ontario)
M5G 2K1
Téléphone : (416) 326-4060
Télécopieur : (416) 326-4065

Publications antérieures du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature :

- < *Rapport provisoire* (septembre 1990);
- < *Rapport définitif et recommandations* (juin 1992);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1992 au 31 décembre 1993 (janvier 1994);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} juillet 1994 au 28 février 1995 et pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 1995 (janvier 1996);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1996 (janvier 1997);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1997 (janvier 1998);
- < *Rapport annuel* pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 (janvier 1999).

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENVOI.....	v
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	xi
PARTIE I.....	1
ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE.....	1
1.0 Juges nommés du 1 ^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999.....	1
2.0 Aperçu des nominations : du 1 ^{er} janvier 1989 au 31 décembre 1999.....	1
PARTIE II.....	5
LÉGISLATION.....	5
1.0 <i>Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires</i>	5
PARTIE III.....	7
CONFIDENTIALITÉ.....	7
1.0 Introduction.....	7
2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures.....	7
3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature.....	7
4.0 Demande de renseignements.....	8
5.0 Ce qu'il reste à faire.....	8
PARTIE IV.....	9
CRITÈRES DE NOMINATION.....	9
1.0 Critères d'évaluation des candidats.....	9
PARTIE V.....	11
POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE.....	11
1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature.....	11
2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance.....	12
3.0 Casier judiciaire.....	13
4.0 Directives sur les conflits d'intérêts.....	13
5.0 Généralités.....	13
6.0 Changements survenus dans la composition du Comité.....	16
7.0 Personnel de soutien.....	16

Table des matières (suite)

PARTIE VI	19
PERSPECTIVES D=AVENIR	19
1.0 Sélection des candidats.....	19
2.0 Action sociale	19
3.0 Représentativité du Comité	20
CONCLUSION	21
In Memoriam.....	23
Hommage	29
Notices biographiques des membres du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature	31
ANNEXES	
Brochure - *D=où viennent les juges+.....	37
Nominations effectuées de janvier 1999 à décembre 1999	39
Nominations effectuées de janvier 1989 à décembre 1999	41

LETTRE D=ENVOI

Le 31 janvier 2000

Monsieur James M. Flaherty
Procureur général de l=Ontario
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto (Ontario)
M5G 2K1

Monsieur le procureur général,

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur ses activités, pour la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, en application de l'article 43 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Le document traite de toutes les questions importantes se rapportant aux recommandations de candidats aptes à être nommés à la Cour de justice de l=Ontario que fait le Comité au procureur général.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le procureur général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

J. Douglas Grenkie, c.r.

RÉSUMÉ

du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a été créé dans le cadre d'un projet pilote établi par le procureur général de l'époque, M. Ian Scott, en janvier 1989. Depuis, l'actuel procureur général, M. James M. Flaherty, et ses prédécesseurs ont nommé 165 juges en se fondant sur les recommandations du Comité. Sur ces nominations, 18 ont été effectuées entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 1999.

Voici les faits saillants de l'activité du Comité :

- G Nominations :** les 18 juges nommés ont été choisis parmi des candidats recommandés par le Comité conformément au premier critère, à savoir l'excellence professionnelle, et aux autres critères énoncés dans le présent rapport.
- G Mesures législatives :** des modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, entrées en vigueur le 28 février 1995, ont créé le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui ont conféré un pouvoir législatif. Elles énoncent dans le détail la composition, les procédures, les critères de sélection et le caractère indépendant du Comité.
- G Confidentialité :** le Comité continue à demander au gouvernement d'adopter la législation qui exempterait ses renseignements confidentiels afin de bénéficier de la protection accordée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- G Procédure :** le Comité examine *continuellement* ses procédures et politiques, qui sont énoncées en détail dans le présent rapport.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré.

En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet desquels des demandes relatives à des erreurs et omissions ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est frivole ou sans fondement, alors une telle demande n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré.

RAPPORT ANNUEL DE 1999
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE **viii**

Les membres du Comité seraient disposés à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une demande ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, les membres sont d'avis que la nature de la demande est telle qu'elle ne devrait pas empêcher la considération de la candidature de la personne.

Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, tout arriéré de pension alimentaire, ainsi que de toute proposition passée ou présente faite à des créditeurs ou cession de biens relative à une faillite.

Les membres du Comité ne considéreront pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire.

PHOTO INDISPONIBLE

**LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES
NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE**

Première rangée, assis (de g. à d.)

*Son honneur Madame la juge Annemarie E. Bonkalo, J. Douglas Grenkie (président),
Son honneur Monsieur le juge Robert J.K. Walmsley, Priscilla Chu (secrétaire du comité)*

Deuxième rangée, debout (de g. à d.)

*Harrison Arrell, Cynthia C. Wesley-Esquimaux, Jean C. Mongenais,
Son honneur Madame la juge Lynn King, Anne-Marie Farrington*

Troisième rangée, debout (de g. à d.)

*Palmacchio Di Iulio, William M. Trudell,
Son honneur le juge régional sénior Anton Zuraw, Beverley Johnson,
Glenn H. Carter, Allan Day*

INTRODUCTION

Le 15 décembre 1988, le procureur général de l'époque, M. Ian Scott, annonçait à la Législature de l'Ontario la création, à titre de projet pilote, du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature et lui confiait la mission suivante :

[TRADUCTION] En premier lieu, élaborer et recommander des critères de sélection généraux, équitables et utiles, pour les nominations à la magistrature, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats; et, en second lieu, faire subir des entrevues aux candidats choisis par le Comité, ou qui lui ont été recommandés par le procureur général, et faire des recommandations.

Le 28 février 1995, la *Loi sur les tribunaux judiciaires* créait le Comité. Dès lors, toutes les nominations à la Cour de justice de l'Ontario sont faites par le procureur général à partir d'une liste de candidats qui lui ont été recommandés par le Comité et qui ont été choisis conformément aux critères, politiques et procédures de ce dernier.

En 1999, le Comité s'est réuni 31 fois pour choisir des candidats, mener des entrevues et établir ses politiques et procédures; de ces 31 réunions, 8 ont été consacrées aux affaires générales et à la sélection des candidats et 23 aux entrevues. Plus de 180 candidats ont subi des entrevues et 67 d'entre eux ont été recommandés. Sur ce nombre, le procureur général a nommé 18 juges. À ce jour, le nombre total de candidats s'élève à 1 926, dont 549 (29%) sont des femmes.

PARTIE I ANALYSE DES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

1.0 Juges nommés du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999

Au cours de cette période, 18 juges ont été nommés suivant les recommandations du Comité. Si l'on tient compte des 147 nominations précédentes, on arrive à un nombre total de 165 juges nommés depuis la création du Comité en 1989. Cependant, compte tenu des divers transferts, etc., le nombre actuel est 152. Au total, la Cour de justice de l'Ontario compte 254 juges. Ainsi, 60 p. 100 des juges provinciaux actuels ont été choisis par l'entremise du Comité.

Sur les 18 nouveaux juges nommés au cours de cette année civile, cinq sont des femmes, onze proviennent de la pratique privée, cinq étaient des avocats-conseils de la Couronne et un était membre d'un tribunal administratif. L'annexe II donne la liste des juges nommés.

Les personnes nommées sont âgées de 38 à 56 ans, et la moyenne d'âge est de 47 ans.

2.0 Aperçu des nominations : du 1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 1999

L'annexe III dresse la liste alphabétique de tous les juges nommés par l'entremise du Comité ainsi que le lieu et la date de nomination.

Le caractère démographique de ces nominations est décrit dans les tableaux suivants, qui indiquent la date des diverses nominations, l'expérience en droit des personnes nommées ainsi que le nombre de nominations à partir de groupes désignés.

RAPPORT ANNUEL DE 1999
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE 3

Le Comité continue à encourager les candidatures de membres provenant de groupes désignés dans la profession juridique. Chaque annonce de poste vacant à la magistrature précise que :

[TRADUCTION] La magistrature provinciale devrait refléter, raisonnablement, la diversité de la population qu'elle sert. Les membres des minorités sont encouragés à poser leur candidature.

Les annonces sont publiées dans les *Ontario Reports*, recueils de jurisprudence largement diffusés auprès des avocats de la province.

De plus, le Comité fait parvenir un avis anticipé des postes vacants à la magistrature à environ 160 associations de juristes et autres, comme l'Association du Barreau canadien (Ontario), le Advocacy Research Centre for the Handicapped (ARCH), les Aboriginal Legal Services of Toronto, l'Association canadienne des avocats noirs et la Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, et leur demande de porter cet avis à l'attention de leurs membres. Les membres du Comité assistent volontiers à des réunions des associations afin de discuter du processus de nomination et de répondre aux questions sur les procédures et critères. Nous voulons que les membres de la profession et le grand public soient bien informés du processus de nomination à la magistrature.

PARTIE II
LÉGISLATION

1.0 *Loi de 1994 modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*

Les modifications apportées à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ont reçu la sanction royale en juin 1994 et ont été proclamées le 28 février 1995. L'article 43 de cette loi porte sur le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, et se lit comme suit :

<< Comité consultatif sur les nominations à la magistrature

43. (1) Est créé un comité appelé Comité consultatif sur les nominations à la magistrature en français et Judicial Appointments Advisory Committee en anglais.

Composition

(2) Le Comité se compose :

- a) de deux juges provinciaux, nommés par le juge en chef de la Division provinciale;
- b) de trois avocats, dont l'un est nommé par la Société du barreau du Haut-Canada, un autre par l'Association du barreau canadien (Ontario) et le dernier par la County and District Law Presidents' Association;
- c) de sept personnes qui ne sont ni juges ni avocats, nommées par le procureur général;
- d) d'un membre du Conseil de la magistrature, nommé par celui-ci.

Critères

- 3) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes des alinéas (2)b) et c), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.

Mandat

- (4) Le mandat des membres est de trois ans et peut être renouvelé.

Mandats de durées diverses

- (5) Malgré le paragraphe (4), les dispositions suivantes s'appliquent aux premières nominations effectuées aux termes du paragraphe (2) :
 1. Le mandat d'un des juges provinciaux est de deux ans.
 2. Le mandat de l'avocat nommé par l'Association du barreau canadien (Ontario) est de deux ans et celui de l'avocat nommé par la County and District Law Presidents' Association est de un an.
 3. Le mandat de deux des personnes qui ne sont ni juges ni avocats est de deux ans et celui de deux autres de ces personnes est de un an.

Présidence

- (6) Le procureur général désigne un des membres à la présidence du Comité pour un mandat de trois ans.

Mandat

RAPPORT ANNUEL DE 1999

DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE 6

(7) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats.

Mission

(8) Le Comité a pour mission de faire des recommandations au procureur général en ce qui concerne la nomination des juges provinciaux.

Mode de fonctionnement

(9) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :

1. Lorsqu'un poste à la magistrature devient vacant et que le procureur général demande au Comité de faire une recommandation, celui-ci annonce le poste et examine toutes les demandes.
2. Pour chaque poste à la magistrature qui est vacant et à l'égard duquel une recommandation est demandée, le Comité présente au procureur général une liste, selon un ordre de préférence, d'au moins deux candidats qu'il recommande, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui de ses recommandations.
3. Le Comité procède à l'annonce et à l'examen des demandes conformément aux critères qu'il a établis, notamment l'évaluation de l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles de candidats ainsi que la reconnaissance du fait qu'il est souhaitable que les nominations à la magistrature reflètent la diversité de la société ontarienne.
4. Le Comité peut recommander des candidats qui ont subi une entrevue au cours de l'année précédente, s'il n'y a pas assez de temps pour procéder à une nouvelle annonce et à un nouvel examen.

Qualités requises

(10) Le Comité ne peut prendre en considération la demande d'un candidat que s'il est membre du barreau d'une des provinces ou d'un des territoires du Canada depuis au moins dix ans ou qu'il est, pour une période totale d'au moins dix ans, membre d'un tel barreau ou juge n'importe où au Canada après avoir été membre d'un tel barreau.

Recommandation du procureur général

(11) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil en vue d'une nomination à un poste à la magistrature qu'un candidat qui a été recommandé pour ce poste par le Comité aux termes du présent article.

Rejet de la liste

(12) Le procureur général peut rejeter les recommandations du Comité et exiger que celui-ci présente une nouvelle liste.

Rapport annuel

(13) Le Comité soumet au procureur général un rapport annuel sur ses activités.

Dépôt

(14) Le procureur général présente le rapport annuel au lieutenant-gouverneur en conseil et le dépose alors devant l'Assemblée.+

PARTIE III

CONFIDENTIALITÉ

1.0 Introduction

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature a adopté les deux principes fondamentaux suivant concernant la confidentialité des renseignements en sa possession :

- a) tous les renseignements relatifs aux méthodes et procédures du comité doivent être, et sont effectivement, à la disposition de quiconque souhaite les consulter;
- b) les renseignements individuels sur les candidats doivent être entièrement confidentiels, à moins qu'ils ne soient divulgués par les candidats eux-mêmes.

2.0 Renseignements sur les méthodes et procédures

La Loi sur les tribunaux judiciaires, en vertu des modifications apportées en 1995, précise clairement que le Comité doit être composé de 13 membres, dont la majorité doivent être des personnes qui ne sont ni juges ni avocats. Les organismes chargés des nominations doivent reconnaître l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la diversité de la population de l'Ontario et de garantir un équilibre général tenant compte de la dualité linguistique de la province, de la représentation des minorités et de l'équilibre entre les deux sexes.

Le présent rapport précise les critères et les méthodes de sélection des candidats.

Les membres du Comité font des présentations auprès d'organismes ou lors de conférences juridiques afin d'informer les membres de la profession et du public du processus de nomination et sont convaincus que ce processus doit être totalement ouvert et transparent.

3.0 Renseignements sur les personnes ayant posé leur candidature

Autant il est ouvert à l'égard des renseignements mentionnés dans l'article précédent, autant le Comité veille soigneusement à protéger le caractère confidentiel des renseignements concernant les candidats. À cette fin, il prend les mesures suivantes :

- 1) les renseignements les plus délicats sont conservés par les membres, à leur domicile, ou par la secrétaire du Comité, Ann Kelly, ailleurs que dans les locaux du ministère;
- 2) le jour des entrevues, les candidats n'ont pas l'occasion de se rencontrer;

- 3) les notes des membres sont détruites ou déchiquetées dès que possible après usage;
- 4) les personnes citées en référence par les candidats sont avisées que leur nom ne sera pas associé à leurs commentaires confidentiels;
- 5) l'accès aux dossiers du Comité est strictement interdit à toute personne externe, y compris aux fonctionnaires qui ne sont pas associés au Comité;
- 6) le Comité tient ses réunions et ses entrevues ailleurs que dans les locaux du gouvernement.

4.0 Demande de renseignements :

En 1993, un citoyen a cherché à obtenir des renseignements concernant la nomination d'un juge. Le traitement de cette demande, présentée initialement en 1993, a finalement été conclue en 1997 lorsque la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé une décision de la Cour divisionnaire, en concluant que les notes privées des membres du Comité **n'**étaient **pas** accessibles au public en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. On trouvera des détails sur ce litige dans les rapports annuels de 1996 et de 1997.

5.0 Ce qu'il reste à faire :

Le Comité a demandé au gouvernement à plusieurs occasions et continue à lui demander de modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Le Comité veut que les renseignements privés sur les candidats soient exemptés de l'application de cette loi. Il existe un précédent dans ce domaine avec le chapitre 12 des L.O. 1994, aux termes duquel tous les dossiers du *Conseil de la magistrature de l'Ontario* ne peuvent être divulgués sans l'accord du Conseil.

Il faut noter qu'en 1993, le Comité était un organisme *ad hoc* créé par le procureur général sans pouvoir légal ni réglementaire. Ce n'est plus le cas depuis l'entrée en vigueur, le 28 février 1995, de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*. L'article 43 de cette loi crée le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature en tant qu'organisme prévu par la loi.

Par conséquent, on peut faire valoir que la décision de la Cour d'appel ne peut plus s'appliquer dans ces nouvelles circonstances. Le Comité a l'intention de continuer à demander une exemption légale claire de tous les documents confidentiels obtenus par le Comité et ses membres afin que la question de la confidentialité de ses dossiers puisse être réglée une fois pour toutes.

PARTIE IV
CRITÈRES DE NOMINATION

Il importe que les membres du barreau admissibles et le grand public soient au courant des critères retenus par le Comité pour choisir les candidats qu'il recommande. C'est pourquoi, par souci de commodité, ces critères sont repris dans le présent rapport.

Voici le résumé des critères actuellement en vigueur :

1.0 Critères d'évaluation des candidats

Excellence professionnelle

- Haut niveau de réussite professionnelle dans le ou les secteurs juridiques dans lesquels le candidat a exercé son activité. Il est souhaitable, mais non essentiel, que le postulant ait de l'expérience dans le domaine du droit qui est de la compétence de la division de la Cour de justice de l'Ontario où il souhaite être nommé.
- Participation aux activités professionnelles qui permettent de se tenir au courant de l'évolution du droit et de l'administration de la justice.
- Intérêt pour les volets administratifs des attributions d'un juge ou certaines dispositions en ce sens.
- Capacité de bien écrire et de bien communiquer.

Conscience communautaire

- Empressement au service du public.
- Conscience des problèmes sociaux à l'origine des affaires portées devant les tribunaux et intérêt pour parfaire sa connaissance de ces phénomènes.
- Sensibilité à l'évolution des valeurs sociales relatives aux questions criminelles et familiales.
- Intérêt pour les méthodes de règlement des différends offrant une solution de rechange aux jugements formels ainsi que pour les ressources communautaires pouvant intervenir dans le processus de règlement des affaires.

Qualités personnelles

- Aptitude à écouter.
- Respect de la dignité essentielle des personnes, sans égard à leur situation.
- Politesse et considération pour autrui.
- Conscience morale et valeurs éthiques exemplaires.
- Capacité de prendre rapidement des décisions.
- Patience.
- Ponctualité et bonnes habitudes régulières de travail.
- Réputation d'intégrité et d'équité.
- Compassion et empathie.
- Absence de manières pompeuses et de tendances à l'autoritarisme.

Considérations démographiques

- La magistrature provinciale devrait être raisonnablement représentative de la population qu'elle sert. Il convient donc de supprimer la sous-représentation des femmes et des personnes handicapées, ainsi que de plusieurs minorités visibles, culturelles et raciales.

PARTIE V

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES AUX NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

1.0 Formule de renseignements sur le candidat/la candidate à la magistrature

1. Tous les candidats doivent soumettre un exemplaire dactylographié de la formule de renseignements sur le candidat/la candidate, qui a été conçue de manière à obtenir des renseignements qui ne figurent habituellement pas dans un *curriculum vitae* ordinaire. Il s'agit notamment de la nature des travaux juridiques et de l'expérience que le candidat a acquise dans l'exercice de ses fonctions, y compris l'expérience préalable à son accession au domaine du droit. Les postulants expliquent aussi pourquoi ils sont intéressés à devenir juges et évaluent leurs propres qualités à cet égard.

La demande des postulants qui transmettent un *curriculum vitae* ordinaire et refusent de remplir la formule du Comité sera rejetée, sans être examinée.

2. Les candidats remettent 14 copies de la formule de renseignements. Ils joignent à leur première demande une formule d'autorisation de sécurité et une autorisation de divulguer des renseignements dûment signées. Par la suite, ils envoient une lettre en 14 exemplaires chaque fois qu'ils demandent que leur candidature soit examinée en vue de combler une vacance donnée.
3. Les candidats doivent envoyer une demande ou une lettre pour chaque vacance annoncée qui les intéresse. Le Comité n'examine pas d'office les demandes versées aux dossiers. Il est préférable que les personnes intéressées présentent une nouvelle demande au bout d'un an pour que leur dossier de candidature reflète tous les changements éventuels.
4. La formule de renseignements est conservée pendant un an. À la fin de l'année, le candidat est informé que sa formule est périmée et qu'il doit, pour garder son dossier actif, envoyer 14 copies d'une nouvelle formule.
5. Un accusé de réception est envoyé pour chaque demande donnant suite à la parution d'une annonce de poste vacant à la magistrature. Cependant, du fait de l'augmentation de la charge de travail, il n'est pas possible d'informer les candidats s'ils n'ont pas été retenus pour une entrevue. Au contraire, la lettre d'accusé de réception précise aux candidats : [traduction] «*si vous êtes sélectionné(e) pour une entrevue, nous communiquerons avec vous dans la semaine du.*».

6. Les candidats ayant subi une entrevue à cette occasion ou lors d'une occasion précédente et qui ont demandé que leur candidature soit examinée pour une vacance donnée qui a été annoncée **ne sont pas** informés si leur nom a été ajouté à la liste soumise au procureur général. De la même façon, le Comité n'informe plus les candidats lorsqu'il a terminé son travail et soumis une liste des candidats recommandés au procureur général. Les candidats qui ont subi une entrevue au cours des douze derniers mois ne seront pas nécessairement convoqués à une nouvelle entrevue mais le Comité examinera toujours leur candidature aux fins de ses recommandations, pourvu que le/la candidat(e) ait demandé que sa demande soit examinée pour le siège vacant annoncé.

Références :

1. Le Comité demande pas aux candidats de ne pas joindre et ne pas faire envoyer de lettres d'appui.
2. Le Comité demande aux candidats de fournir les noms, **adresses complètes, y compris les codes postaux, les numéros de téléphone à domicile** et au bureau des personnes qu'ils ont citées en référence. Les candidats doivent s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis avant d'envoyer leur formule. Puisque les membres contrôlent les références en soirée et pendant les fins de semaine, il est primordial d'indiquer le numéro de **téléphone à domicile** des personnes dont le nom a été donné en référence.
3. Le Comité envoie à toutes les personnes mentionnées en référence une lettre pour les informer qu'un candidat a soumis leur nom et qu'un membre du Comité pourrait communiquer avec elles. Il indique également qu'elles ne sont pas tenues de communiquer par écrit avec le Comité et joint une liste des membres.
4. Le Comité garde en toute confidentialité les renseignements fournis par les personnes dont le nom est donné comme référence et obtenus grâce à des demandes de renseignements confidentielles.

2.0 Demandes et plaintes du Barreau et autres demandes et plaintes en instance

1. Plaintes relatives à la pratique : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet de qui des plaintes ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles plaintes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la plainte est frivole ou sans fondement, alors une telle plainte n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré.
2. Demandes relatives à des erreurs et omissions : En général, on ne considérera pas pour une entrevue des candidats ou candidates au sujet desquels des demandes relatives à des

erreurs et omissions ont été faites au Barreau et qui ne sont pas encore résolues. Il revient au candidat ou à la candidate de faire régler de telles demandes; toutefois, si le Comité reçoit assez d'information indiquant que la demande est frivole ou sans fondement, alors une telle demande n'empêchera pas que le candidat ou la candidate soit considéré.

3. Demandes ou jugements en matière civile : Les membres du Comité seraient disposés à considérer la candidature d'une personne impliquée dans une demande ou procédure civile si, après avoir reçu les détails de l'instance, les membres sont d'avis que la nature de la demande est telle qu'elle ne devrait pas empêcher la considération de la candidature de la personne.
4. Autres questions financières - Le Comité doit être avisé de tout jugement civil en instance, tout arriéré de pension alimentaire, ainsi que de toute proposition passée ou présente faite à des créanciers ou cession de biens relative à une faillite.

3.0 Casier judiciaire

Les membres du Comité n'examineront pas la candidature d'une personne qui a un casier judiciaire. Il appartient au candidat d'obtenir un pardon.

4.0 Directives sur les conflits d'intérêts

1. Les membres du Comité ne peuvent soumettre de demande de nomination à la magistrature provinciale pour une période de deux ans à partir de la date à laquelle ils cessent de siéger au Comité.
2. Le nom d'aucun membre actif du Comité ne peut être donné comme référence par un candidat qui présente une demande de nomination à la magistrature provinciale.
3. Les membres du Comité qui estiment avoir un parti pris ou un préjugé, réel ou apparent, à l'égard d'un candidat doivent faire part de ce conflit et se retirer du processus intégral de dotation du poste.

5.0 Généralités

Deuxième entrevue des candidats

Le Comité ne conserve pas de répertoire des candidats ayant déjà été recommandés sans avoir été nommés ou ayant subi une entrevue sans avoir été recommandés.

Il n'est plus nécessaire de convoquer à une nouvelle entrevue les candidats qui en ont déjà subi une au cours des douze mois précédents. Le Comité utilise des directives d'évaluation pour comparer ces candidats objectivement. Ces candidats seront donc comparés objectivement et classés avec les autres personnes ayant subi des entrevues pour le siège vacant s'ils demandent par écrit que leur candidature soit examinée pour le siège en question. Quoiqu'il en soit, le Comité se réserve le droit de convoquer un candidat à une nouvelle entrevue, et il se prévaut assez souvent de cette prérogative.

Communications et marketing

Le Comité

- a fait savoir à près de 160 organismes juridiques et non juridiques que certains de ses membres assisteraient volontiers à leurs réunions pour expliquer son mandat, ses critères et ses procédures;
- a rédigé une brochure, portant le titre «D'où viennent les juges» qui est distribuée pour encourager les demandes et expliquer les procédures du Comité et la méthode de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario. Cette brochure a été distribuée par l'Association du Barreau canadien (Ontario) à tous ses membres et est à la disposition du public dans divers bureaux du gouvernement et dans d'autres langues que l'anglais. (Annexe I);
- a fait des présentations lors de diverses réunions de la profession juridique et d'autres associations;
- a fait des présentations dans diverses écoles;
- a réagi à propos de divers articles publiés dans la presse qui reflétaient une mauvaise compréhension de son rôle en envoyant une lettre au rédacteur;
- a présenté un programme juridique sur la procédure de nomination à l'Institut de l'Association du Barreau canadien (Ontario) en janvier 1999.

Avis de vacance

Lorsqu'un siège de la magistrature provinciale devient vacant, le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, après avoir tenu compte des ressources nécessaires à l'échelle de la province, établit le lieu du siège à pourvoir et en informe le procureur général. Ce dernier demande ensuite au Comité de déclencher le processus d'identification des candidats aptes à être nommés à la magistrature pour être en mesure de lui recommander des candidats.

La procédure ci-dessous décrit toutes les étapes que suit le Comité pour arriver à ses recommandations.

Annonce de la vacance

Tous les sièges vacants sont annoncés dans *Ontario Reports*. La copie de l'annonce est transmise trois semaines avant la date de publication. Les candidats disposent de trois semaines pour envoyer leurs demandes. Outre ces annonces, le Comité fait parvenir un avis anticipé du siège vacant à près de 160 associations juridiques et non juridiques et leur demande de porter l'avis à l'attention de leurs membres.

Examen des demandes par les membres

Chaque membre reçoit une liste de tous les candidats ayant répondu à l'annonce et des copies de toutes les formules de renseignements sur le candidat/la candidate nouvelles et mises à jour. Les membres examinent et évaluent soigneusement les demandes et dressent la liste des candidats qu'ils estiment aptes à passer à la prochaine étape, soit le contrôle des références et les demandes de renseignements confidentielles. Ils remettent cette liste à l'administrateur, qui se charge de compiler une liste maîtresse des candidats choisis par au moins trois membres. Ces candidats feront l'objet d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Si un membre du Comité prouve que l'on a omis de sélectionner, pour le contrôle des références et la demande de renseignements confidentielle, une candidate ou un candidat ayant la qualification requise pour la nomination à un poste de juge, ce membre peut demander que l'on ajoute à la liste le nom de la candidate ou du candidat en question.

Contrôle des références et demandes de renseignements confidentielles

Chaque membre reçoit une liste de candidats choisis par au moins trois membres du Comité en vue d'un contrôle des références et de demandes de renseignements confidentielles. Ces demandes sont adressées à des juges, des avocats, des associations juridiques ou des organisations de services sociaux ou communautaires de même qu'aux personnes que le candidat a citées comme référence. Après cette étape, les membres du Comité se réunissent pour discuter de l'information obtenue et choisir les candidats qui seront convoqués à des entrevues.

Cette réunion de sélection a lieu de trois à quatre semaines après la réception, par les membres, de la liste des candidats à examiner. (Les entrevues ont lieu environ deux semaines après la réunion de sélection.)

Entrevues et recommandations au procureur général

Habituellement, au plus 16 candidats seront convoqués à des entrevues d'environ trente minutes qui s'échelonnent sur deux jours. Après la dernière entrevue, les membres du Comité discutent des mérites des candidats qui viennent de subir une entrevue et de ceux des candidats qu'ils ont déjà rencontrés dans l'année qui précède et qui ont présenté une demande relative à la vacance en question. Le Comité présente ensuite au procureur général une liste des candidats classés par ordre de mérite accompagnée de la formule de demande soumise par chacun de ces candidats.

La lettre contenant la liste des candidats classés par ordre de mérite est remise au procureur général lorsque les résultats des contrôles exigés auprès du Barreau et du CIPC et les autorisations ont été obtenus. Ces dernières sont habituellement reçues dans les trois semaines qui suivent les entrevues.

C'est à ce stade que prend fin le travail du Comité. Le Comité n'avise pas les candidats que leur nom figure ou non sur la liste présentée au procureur général, puisqu'il s'agit d'une recommandation personnelle et confidentielle à l'intention du procureur général.

Il convient de signaler que le Comité a mis en place une procédure qui permet d'éviter les retards à combler les vacances inattendues, comme dans le cas d'une démission, d'une maladie ou d'une mort subites. En pareil cas, à la demande du procureur général, le Comité peut recommander des candidats qui ont déjà présenté des demandes pour la région de la vacance à combler et subi une entrevue, sans annoncer la vacance. Cette procédure s'applique uniquement aux régions pour lesquelles un concours a été annoncé au cours des douze mois précédents. Toutefois, le Comité préfère annoncer les sièges vacants et ne dérogera à cette procédure que dans de rares circonstances.

6.0 Changements survenus à la composition du Comité

Deux changements ont eu lieu au cours de l'année 1999. Brian Greenspan, représentant désigné du Barreau du Haut-Canada a annoncé qu'il ne pouvait poursuivre sa participation au Comité et a été remplacé par William Trudell, de Toronto, le 19 janvier 1999. Monsieur le juge Robert Walmsley a pris sa retraite le 5 décembre 1999. Le juge en chef Brian Lennox a nommé Madame la juge Annemarie Bonkalo pour remplacer M. Walmsley.

7.0 Personnel de soutien

Ann Kelly était secrétaire et agente d'administration du Comité depuis 1991. Sa vaste expérience s'était révélée extrêmement précieuse et avait permis aux membres d'atteindre des niveaux élevés de compétence dans tous les domaines de travail. Le dévouement personnel de M^{me} Kelly constituait une ressource inestimable pour le Comité. Ses connaissances et son attitude constructive contribuaient à créer un milieu de travail agréable pour tous les membres

du Comité. Malheureusement, M^{me} Kelly est décédée le 8 août 1999. Ce rapport comprend une section commémorative en son honneur.

Le 6 décembre 1999, Priscilla Chu est devenue secrétaire et agente d'administration du Comité. Tous les membres du Comité espèrent établir avec elle une relation de travail aussi étroite que celle à laquelle M^{me} Kelly les avait habitués.

Le Comité tient également à signaler le professionnalisme et l'engagement de M^{me} Carol Chan. Alliant des capacités d'organisation à de l'entregent, elle a offert au Comité un service hors pair de secrétariat et de bureau. De plus, le Comité désire remercier M^{me} Charlene Bartlett qui continue à apporter une aide efficace au comité.

Enfin, le Comité voudrait remercier, M. Charles A. Harnick, qui était procureur général jusqu'en juin 1999. Le 17 juin 1999, M. James M. Flaherty est devenu le nouveau procureur général. Le Comité remercie également M. Flaherty pour son soutien continu. Le Comité tient en outre à remercier, pour leur collaboration, M. David Moran, conseiller principal du procureur général, M. Warren Dunlop, chef du Bureau des services judiciaires auxiliaires du ministère, et M. Richard Tinsley et M^{me} Marilyn MacDonald, du Barreau du Haut-Canada.

PARTIE VI

PERSPECTIVES D'AVENIR

1.0 Sélection des candidats

Le procureur général actuel et son prédécesseur ont tous deux déclaré, à la fois publiquement et dans le cadre de rencontres avec le Comité, qu'ils accordent la plus grande importance à l'expérience de la plaidoirie lorsqu'ils arrêtent leur choix à partir de la liste des noms recommandés. Toutefois, le Comité est d'avis qu'en dépit de l'importance de ce critère, il convient d'appliquer tous les autres critères lors de l'évaluation des mérites respectifs des postulants. C'est pourquoi il a, de temps à autre, recommandé des personnes qui ne sont pas des avocats plaidants, mais qui ont fait preuve d'excellence professionnelle dans d'autres secteurs du droit. Le Comité est donc heureux que l'une des personnes sélectionnées en 1999 provient du secteur du droit des sociétés.

Comme le procureur général actuel et son prédécesseur ont demandé au Comité de fournir une liste plus vaste de candidats recommandés ayant des antécédents diversifiés pour leur assurer une plus grande marge de manoeuvre, le Comité a augmenté le nombre d'entrevues, ce qui lui a permis de recommander un plus grand nombre de candidats compétents. L'excellence professionnelle demeure une priorité pour le Comité.

2.0 Action sociale

Le Comité reconnaît clairement que l'action sociale fait partie de ses attributions et, à ce titre, il continuera d'inviter des candidats de diverses sections sous-représentées de la collectivité juridique à présenter des demandes. Il étudie les moyens de communiquer avec toutes les personnes ayant les compétences requises afin de les encourager à poser leur candidature à un poste de juge de la Cour de justice de l'Ontario.

En dépit d'une augmentation constante du nombre d'étudiants provenant de communautés traditionnellement sous-représentées choisissant la profession juridique, le Comité reconnaît qu'il existe un certain nombre d'obstacles, tant matériels que sociaux, à surmonter avant que le nombre d'étudiants soit assez important pour permettre à l'Ontario d'atteindre son objectif, c'est-à-dire d'avoir une magistrature vraiment représentative de sa population.

Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des demandes présentées par des femmes chaque année.

Année	Total des demandes reçues	Postulantes	Pourcentage de postulantes
1989	338	42	12 %
1990	318	137	43 %
1991	116	44	37 %
1992	186	58	31 %
1993	113	39	34 %
1994	137	51	37 %
1995	85	22	26 %
1996	235	52	22 %
1997	108	30	28 %
1998	148	38	26 %
1999	142	36	25 %
TOTAL	1926	549	29 %

Le Comité est d'avis que les membres de la profession, les groupes communautaires et le public en général doivent encourager les avocats compétents à présenter des demandes.

En 1999, le Comité n'a pas pu continuer à appliquer la politique consistant à tenir des entrevues à l'extérieur de Toronto pour mieux connaître les collectivités qui seront servies par une vacance donnée. Il espère cependant rétablir cette pratique en 2000.

3.0 Représentativité du Comité

Il est important que la représentation au sein du Comité soit aussi diversifiée que possible. Le paragraphe 43(3) de la loi modifiée établit les critères suivants pour les membres du Comité :

«Au moment de la nomination des membres [...], l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les deux sexes est reconnue.»

En 1999, le Comité comprenait des représentants de la plupart des régions de la province et comptait neuf hommes et quatre femmes. Même si sa composition ne peut pas toujours refléter en tout temps l'ensemble des groupes, le Comité reconnaît néanmoins qu'un juste équilibre enrichit ses délibérations. Il est important de maintenir cet équilibre.

Il incombe au procureur général de nommer la plupart des membres du Comité, mais le Barreau du Haut-Canada, le juge en chef, l'Association du Barreau canadien (Ontario), la County and District Law Presidents' Association et le Conseil de la magistrature de l'Ontario doivent continuer de nommer des représentants qui reflètent la population de la province de l'Ontario.

CONCLUSION

Le Comité a établi des critères et des procédures qui ont donné naissance à un processus juste et impartial de nomination des juges à la Cour de justice de l'Ontario, processus qui, le Comité espère, contribue à faire disparaître toute perception de parti pris ou de favoritisme politique dans les nominations à la magistrature. Le Comité s'est efforcé de recommander au procureur général des candidats qui, d'une part, satisfont à tous ses critères et qui, d'autre part, ont gagné l'estime de leurs confrères et du public.

Le Comité continuera de rechercher l'excellence chez les candidats qu'il recommande en vue d'une nomination à titre de juges de la Cour de justice de l'Ontario. La qualité des postulants que le Comité rencontre est impressionnante.

Dans leur majorité, les membres du Comité sont des personnes qui travaillent pendant la journée. Elles sont extrêmement généreuses de leur temps et font preuve d'une grande patience pour les travaux du Comité. En dépit d'une lourde charge de travail, les membres du Comité s'intéressent fortement au processus et tirent une grande satisfaction personnelle de leur participation à ce travail enrichissant.

Très respectueusement,

J. Douglas Grenkie, c.r.
Président

PHOTO INDISPONIBLE

IN MEMORIAM

- ANN KELLY -

Avançant péniblement au travers des tâches courantes du Comité, avec parfois le sentiment que je n'arriverais jamais au bout, c'était toujours un soulagement de pouvoir discuter avec Ann. Elle gérait les tâches administratives du Comité si bien que je n'avais pas souvent besoin de l'appeler. Mais, chaque fois que je décrochais le téléphone pour discuter d'un problème avec elle, elle était toujours encourageante et optimiste. Nous trouvions toujours une solution au problème – la plupart du temps grâce à son bon sens et sa débrouillardise. Et ensuite, on en riait ensemble.

Peter Russell, ancien président

Au fil du temps, j'en suis venu à considérer Ann comme une sorte d'ange gardien. Elle nous aidait à passer au travers de bien des difficultés. Ann faisait toujours passer l'intérêt des autres avant le sien. Elle m'a guidé dans ma carrière et m'a aidé dans mes décisions avec un cœur bienveillant et une main invisible – enfin, presque invisible.

Une image revient souvent à mon esprit – Ann et moi sommes assis dans mon bureau et je suis en train de lui dicter une lettre sur un sujet brûlant. Soudainement, sans que je m'y attende, Ann lève la main comme un gardien zélé et me déclare que ce que je viens de dire n'exprime pas vraiment ma pensée. J'étais étonné de constater à quel point elle savait lire mes pensées – mieux que moi-même aurait-on dit. Quelques semaines plus tard, je m'arrêtai à son bureau et lui demandai la lettre en question pour la signer, et elle me répondit, sans même prendre quelques secondes pour réfléchir « Oh, ne vous en faites pas. J'ai résolu le problème par téléphone la semaine dernière! »

Ann, tu nous manques. Nous te devons beaucoup. La seule chose que je puisse maintenant espérer, c'est que nous soyons capables de faire pour d'autres ce que tu as fait pour moi.

Monsieur le juge Lloyd M. Budzinski

Ann Kelly avait les qualités exceptionnelles nécessaires pour remplir les fonctions délicates de secrétaire du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature. Elle était chaleureuse avec tous les candidats et avait toujours pour eux des mots d'encouragement et de soutien tout au long de cette procédure pénible et laborieuse. Elle rendait les entrevues un peu plus faciles en affichant toujours ce grand sourire qui la caractérisait. Bon nombre de juges ont fait remarquer que, sans l'aide chaleureuse d'Ann au cours de la procédure de recrutement, ils auraient sans doute renoncé. Nous sommes donc nombreux à lui devoir beaucoup pour le succès de notre carrière.

Monsieur le juge Harvey P. Brownstone

Ann Kelly était une personne exceptionnelle dont la mort tragique a touché beaucoup de gens. Ce qui me manque le plus, c'est de ne plus pouvoir décrocher le téléphone et entendre sa voix pétillante et son rire communicatif. Depuis son opinion sur la dernière biographie de Margaret Thatcher, à des anecdotes sur son chien et à des commentaires sur le processus de nomination à la magistrature en général, Ann avait toujours quelque chose à dire. Et les gens l'écoutaient. Ses animaux domestiques aussi.

L'été dernier, j'ai rencontré l'un de ses docteurs. Le hasard a fait qu'il passait quelques semaines dans le même camp de vacances que ma famille. Il était au courant de mon amitié pour Ann. Il m'a déclaré : « Anne travaille trop. Cela m'inquiète. Elle ne s'arrête jamais. Pourriez-vous lui en dire deux mots? Vous êtes un juge, elle vous écouterait peut-être. » Attristé, je lui ai expliqué qu'en fait, c'était l'inverse... C'était ainsi avec la « princesse Anne ».

J'ai parlé à Ann la veille de son décès. Nous avions prévu de déjeuner ensemble le jour de son retour au travail. Elle m'a promis de ne pas trop travailler pendant ses vacances. C'est Larry Feldman qui m'a appelé pour m'apprendre la triste nouvelle. Comme il l'a dit lui-même « Elle est morte en faisant ce qu'elle aimait faire. » Je me demande combien de gens peuvent en dire de même.

Monsieur le juge Eric (Rick) N. Libman

J'ai eu le plaisir de connaître Ann pendant presque 25 ans, depuis ses débuts avec les juges Hogg et Hoolihan, puis lors de ses années de service au ministère du Procureur général et enfin, lorsqu'elle était chargée de l'administration du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature. Elle n'a jamais changé – toujours professionnelle et discrète, loyale et dévouée à son travail, d'une moralité exemplaire, directe, chaleureuse et optimiste – un modèle pour ses amis et collègues.

C'est durant nos déjeuners dans des restaurants chinois – un goût que nous avons en commun – que j'ai eu l'occasion de mieux connaître Ann et de l'admirer pour son profond amour pour sa famille, son sens social et sa compassion pour les autres. Sa perspicacité était toujours intéressante et originale.

Elle a largement contribué à faire de la procédure de nomination à la magistrature un exemple au pays. Ceux et celles d'entre nous qui sont passés par cette procédure doivent beaucoup à Anne. Elle nous parlait en termes réalistes, mais en même temps, nous savions qu'elle nous encourageait à faire de notre mieux. Son soutien était discret, mais réel. Pour ceux d'entre nous que les entrevues rebutaient, c'était une aide inestimable. Je serai toujours reconnaissant envers Ann de m'avoir rejoint, alors que j'étais en voyage, le matin suivant mon entrevue pas très brillante devant le Comité. Je sais que je ne suis pas le seul pour qui, au fil des ans, Ann a été une véritable « mère ».

Elle était une grande dame.

Repose en paix, Ann.

Monsieur le juge Larry T. Feldman

Pour moi et pour ma famille, Ann Kelly était une amie.

Elle s'est jointe à Hogg & Holligan dès les débuts de notre cabinet d'avocats et a joué un rôle important dans nos activités. Nous étions tristes de la perdre quand elle a quitté Toronto.

Anne était une personne très spéciale – intelligente, travailleuse, pleine de tact et dotée d'un merveilleux sens de l'humour.

Au cours des ans, elle a apporté une aide inestimable aux étudiants qui faisaient leur stage chez nous. En fait, nous nous comptions beaucoup sur elle pour le choix des postulants.

J'ai été très heureux, quelques années plus tard, d'avoir de nouveau l'occasion de travailler avec Ann lorsqu'elle vivait à Orrville et était la secrétaire du juge de la cour du district de Muskoka.

Ann aimait la vie, sa famille, ses amis et ses nombreux chiens et chats. Nous aimions tous l'écouter raconter les aventures de son clan d'animaux domestiques.

Ann a apporté beaucoup au barreau de l'Ontario, probablement plus que n'importe lequel d'entre nous.

Elle nous manque et nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa prévenance et son humour.

Monsieur le juge Stanton Hogg

Ann n'était pas seulement une collègue, mais une vraie copine et un membre de ma famille (pour moi, elle était comme une tante). Elle était gentille, pleine d'attention et de respect pour les autres et très consciencieuse dans son travail. Pendant les neuf années où nous avons travaillé ensemble, nous nous respections, partagions nos sentiments, échangeons nos idées, discussions et résolvions ensemble les problèmes. Elle m'a beaucoup appris et j'aimais beaucoup travailler avec elle. Je n'arrive pas encore à croire qu'elle nous a quittés. Son sourire, son rire franc, ses blagues et son sens de l'humour restent à jamais gravés dans mon cœur.

Carol Chan

J'ai fait la connaissance d'Ann Kelly au début de 1991, lorsqu'elle a posé sa candidature au poste de secrétaire du Comité consultatif sur les nominations à la magistrature. Ann a été interviewée par un comité de sélection qui l'a préférée à plusieurs autres candidats pourtant excellents.

Les membres du Comité ont vite compris que nous avions tiré le gros lot – nous avions maintenant non seulement une administratrice qualifiée, mais aussi une collègue exceptionnelle et une amie.

Un aspect particulièrement intéressant de la contribution d'Ann était sa connaissance approfondie des gens du système judiciaire – procureurs de la Couronne, avocats de la défense, avocats du secteur privé, avocats et personnel du ministère, membres de la magistrature. Elle en faisait profiter le Comité, pour qui elle était d'une aide précieuse.

Ann encourageait et soutenait tous les candidats, notamment en les aidant pour toute la paperasserie. Bon nombre des juges actuellement en fonction m'ont dit à quel point ils ont apprécié son aide.

Elle va nous manquer – son expertise, ses conseils judicieux et, plus encore, son amitié et sa constante bonne humeur.

Que Dieu bénisse Ann Kelly.

Monsieur le juge Robert J. K. Walmsley, ancien président

Pour moi, elle était la gentillesse même. Chaque fois que son nom ressortait dans une conversation avec des collègues qui venaient d'être nommés – et cela arrivait souvent – c'était toujours pour mentionner combien elle avait fait preuve d'attention à leur égard.

C'était Ann Kelly qui convoquait à l'entrevue. Cela aurait dû être suffisant. Je ne m'attendais pas à ce qu'elle fasse avec nous ce long voyage. Et pourtant, elle le faisait, sans bruit, discrètement,

sachant quelle information nous donner et quand nous la donner pour nous aider le plus efficacement au long de cet itinéraire.

C'était vraiment spécial et je ne l'ai pas oublié. Et je n'oublierai jamais Ann.

Madame la juge Heather Katarynych

Presque tous les matins, au téléphone, Ann me donnait la liste des choses à faire pour le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature. Elle savait quelles décisions devaient être prises et nous guidait, moi-même et le Comité, dans cette direction. Ann était une véritable confidente, une personne très dévouée sur laquelle je pouvais compter. Toujours de bonne humeur, toujours au travail pour nous – nous ne l'oublierons pas.

J. Douglas Grenkie, président

PHOTO INDISPONIBLE

HOMMAGE

- M. LE JUGE ROBERT J. K. WALMSLEY -

Robert Walmsley a donné sa démission du Comité le 5 décembre 1999. Monsieur le juge Walmsley faisait partie du premier groupe de personnes nommées au Comité consultatif sur les nominations à la magistrature, lors de la mise en place du Comité par l'honorable Ian Scott, en décembre 1988. M. Walmsley a présidé le Comité d'avril 1992 à février 1995, date de la création officielle du Comité par la *Loi sur les tribunaux judiciaires*.

Surnommé affectueusement «le lutin de Picton», le juge Walmsley apportait au Comité perspicacité, camaraderie, humour et connaissances judiciaires. Né à Picton, dans le comté du Prince Edward, Robert Walmsley a exercé la profession d'avocat à Picton avec son père, de 1954, année de son admission au Barreau, à 1967.

En juin 1965, il a été nommé juge par intérim au tribunal de la famille; par la suite, il a été nommé juge au tribunal de la famille, puis juge à la Cour provinciale. Il a occupé les fonctions de juge principal pour la région de l'Est de juin 1977 à septembre 1978, date à laquelle il a été nommé juge en chef adjoint de la Cour provinciale (Division de la famille). Il a occupé cette fonction jusqu'en septembre 1990 puis a été nommé conseiller spécial sur le droit de la famille auprès du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario (Division provinciale).

Monsieur le juge Walmsley continue à exercer les fonctions de juge à temps partiel à la Cour de justice de l'Ontario et est président suppléant de la Commission de révision de l'Ontario.

Le Comité lui est reconnaissant des services rendus.

MEMBRES ACTUELS :

M^e J. Douglas Grenkie, c.r., Morrisburg, président

Admis au barreau de l'Ontario en 1970, M^e Grenkie, avocat généraliste de Morrisburg, est un associé dans le cabinet Gorrell, Grenkie, Leroy & Remillard, dont les bureaux se trouvent à Morrisburg, à Cardinal et à Ingleside. Il est également associé dans le cabinet Cass, Grenkie à Chesterville. M. Grenkie est un membre actif du Morrisburg & District Lions Club et du S.D.&G Cornwall Shrine Club (Temple Karnak, Montréal). Il est ancien président du District de l'Est de la Société du cancer, section de l'Ontario, et il est président fondateur du Upper Canada Playhouse. Il est un ancien président de l'Association du Barreau canadien (Ontario) ainsi que directeur des conférences du Comité des conférences étrangères de cette même association. M^e Grenkie représente l'ABCO au sein du Comité.

M. le juge en chef adjoint Robert Walmsley, Toronto (ancien président) (*membre du Comité jusqu'au 5 décembre 1999*)

M. le juge Walmsley, membre du barreau depuis 1954, a débuté sa carrière de juriste comme associé d'un cabinet de Picton, en Ontario. Il a commencé, à compter du 1^{er} juin 1965, à siéger comme juge à temps partiel dans la région de l'Est et a été ensuite nommé en août 1968 juge à temps plein de la Cour provinciale (Division de la famille), puis juge principal pour la région de l'Est et juge en chef adjoint de la Cour provinciale (Division de la famille). En 1995, il a été nommé juge suppléant de la Commission d'examen de l'Ontario constituée en vertu du *Code criminel* (maintenant la Commission de révision de l'Ontario). Le juge Walmsley fut nommé au Comité par l'honorable M. Sidney B. Linden, alors juge en chef de la Cour provinciale.

M^e Harrison Arrell, Hamilton (avocat)

M^e Harrison Arrell a exercé le droit en matière de litiges au civil depuis son admission au barreau en 1976. Il a été membre actif de plusieurs associations juridiques partout dans la province, notamment l'association juridique de Hamilton, l'Advocates Society et la société médico-légale de Hamilton. M. Arrell est un ancien président de la County and District Law Presidents' Association de l'Ontario. En 1997, il a reçu le prix du bicentenaire du Barreau du Haut-Canada. Par ailleurs, M^e Arrell a participé activement à diverses associations communautaires, notamment Extend-A-Family, Échec au Crime et le système de transport régional pour les personnes handicapées et âgées de Hamilton. M^e Arrell est un ancien enseignant au Collège Mohawk de Hamilton et il représente la County and District Law Presidents' Association au Comité.

M. Allan Day, Toronto (membre non juriste)

M. Day détient un baccalauréat en économie et en sciences politiques de l'Université York. Il est vice-président de C.I.B.C. Wood Gundy Securities Inc., actuel président de la Broadview Foundation, qui détient et exploite le Chester Village, établissement de 180 lits qui offre ses services aux personnes nécessitant des soins de longue durée* ainsi qu'aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. L'établissement est situé à Toronto.

M. Jean Mongenais, Windsor (membre non juriste)

M. Mongenais, ancien enseignant de physique, de français élémentaire et de mathématiques à l'école secondaire, est actuellement rédacteur et directeur général de l'hebdomadaire communautaire *Le Rempart*, interprète judiciaire et étudiant à temps partiel à la faculté de droit de l'Université de Windsor. M. Mongenais est membre de nombreuses organisations communautaires dont l'Association de la jeunesse franco-ontarienne (dont il a été président régional pendant plusieurs années), l'Association canadienne-française de l'Ontario (dont il a été président régional et membre du conseil provincial pendant de nombreuses années), de la clinique bilingue de Windsor-Essex et du Comité consultatif de Windsor pour les personnes handicapées. Il est actuellement président de Harmony in Action (un centre d'éducation et d'activités à l'intention des adultes handicapés mentalement et physiquement).

M^{me} la juge Lynn King, Toronto

M^{me} la juge King a été admise au barreau avec distinction en 1973. De 1973 à 1986, elle a surtout exercé sa profession dans le domaine du droit de la famille, d'abord comme associée dans le cabinet Copeland and King, puis comme associée dans le cabinet King and Sachs (composé exclusivement d'avocates). M^{me} la juge King a été nommée à la Cour provinciale (Division de la famille) en 1986. Avant sa nomination, elle a participé activement à un certain nombre d'organisations communautaires, dont le Centre d'aide aux victimes de viol, Women's Habitat, Interval House et le Casey House Hospital. Elle a publié plusieurs ouvrages, notamment *What Every Woman Should Know About Marriage, Separation and Divorce* (1980). M^{me} la juge King est membre du Conseil de la magistrature de l'Ontario qu'elle représente au sein du Comité.

M. Palmacchio Di Iulio, Toronto (membre non juriste)

M. Di Iulio, ancien enseignant, agent d'immigration et restaurateur, contribue depuis 1975 au développement du foyer Villa Colombo pour les personnes âgées et du centre communautaire Columbus. Il est, depuis 1984, directeur général de Villa Charities, un organisme sans but lucratif. Il est ancien membre du Conseil canadien du multiculturalisme.

M^{me} Beverley Johnson, Toronto (membre non juriste)

M^{me} Johnson a plus de vingt ans d'expérience dans le domaine des droits de la personne. Elle est actuellement spécialiste des droits de la personne auprès du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, où sa tâche consiste à renseigner les membres sur les droits de la personne et sur les questions d'équité dans l'emploi. Elle est actuellement membre du Comité des droits de la personne de la Fédération du travail de l'Ontario et membre de la Ontario Coalition of Black Trade Unionists. M^{me} Johnson est également membre fondatrice du Congrès des femmes noires (Toronto), bénévole et ancienne directrice de la Société d'aide à l'enfance de la communauté urbaine de Toronto.

M^{me} Cynthia C. Wesley-Esquimaux, Toronto (membre non juriste)

M^{me} Cynthia Wesley-Esquimaux a déjà été vice-présidente des conseils unis Anishnaabeg et des trois conseils Chippewa, deux organismes régionaux des Premières nations de la région du centre-sud de l'Ontario. Elle a été vice-présidente du Barrie Native Friendship Centre et est membre active de la Starwalker Educational Foundation. M^{me} Wesley-Esquimaux est entrepreneure et experte-conseil indépendante en matière de coordination de la revendication des terres autochtones et de l'autonomie gouvernementale et, pendant deux ans, a occupé le poste de négociatrice adjointe de la revendication territoriale particulière du traité de Williams de 1923. Elle a préparé et coordonné plusieurs conférences et séminaires sur le bien-être et l'apprentissage de l'autonomie et donné de nombreuses conférences ayant pour thème l'autonomie politique des autochtones. M^{me} Wesley-Esquimaux est présidente du Pottawatomi Cultural Council et est coprésidente de la nation Pottawatomi au Canada depuis seize ans. M^{me} Wesley-Esquimaux prépare un doctorat en anthropologie à l'Université de Toronto.

M^{me} Anne-Marie Farrington, Timmins (membre non juriste)

M^{me} Farrington est responsable du marketing et du soutien opérationnel chez Creebec Inc. et fait partie de l'équipe de direction chargée des décisions concernant la planification de la compagnie; du marketing stratégique en vue d'augmenter les recettes et le nombre de passagers; des études de marché, de la publicité, de la promotion, des relations avec les médias, des relations publiques et des ventes pour tous les vols réguliers, les vols nolisés et les opérations de fret ainsi que de la liaison avec les agents de voyage, les responsables communautaires et du secteur des affaires et la Première Nation Cree en Ontario et au Québec. M^{me} Farrington est également responsable de la supervision directe, de l'embauche et de la formation du personnel de Timmins et de Montréal ainsi que de 14 bases en Ontario et au Québec, y compris du personnel chargé de l'accueil, des réservations, des services de pistes et de fret, du ravitaillement en carburant ainsi que de l'entretien des véhicules et des bâtiments. Elle est également chargée des prévisions et du contrôle budgétaires et est fondée de pouvoirs et responsable des achats pour le département du marketing et toutes les bases.

M. Glenn H. Carter, Toronto (membre non juriste)

M. Carter possède une vaste expérience résultant de ses activités dans la fonction publique, dans une entreprise personnelle et de bénévolat. Il a travaillé dans le système judiciaire de l'Ontario pendant plus de 20 ans, où il a occupé plusieurs positions de cadre supérieur et a notamment été membre de divers comités du Barreau chargés des questions touchant l'aide juridique, le financement des cliniques d'aide juridique et la Fondation du Barreau. Depuis qu'il a pris sa retraite, M. Carter a entrepris un certain nombre d'activités y compris l'exploitation d'un centre de loisirs et d'une grande ferme diversifiée, ainsi que d'une imprimerie de documents historiques qui assure la reproduction d'oeuvres d'art, de cartes et d'affiches du Royaume-Uni et d'Europe. Il est membre de la section centrale de la Fondation des amis de l'environnement de Canada Trust et du comité de gestion de la St. Georges Society, un organisme de bienfaisance de longue date de Toronto. Il est également membre de la chambre de commerce canada-britannique, de la St. Andrew's Society and de la Légion royale canadienne. Il est diplômé de l'Université de Toronto.

M. le juge principal régional Anton Zuraw, Hamilton

Admis au barreau en 1967, M le juge Zuraw a exercé dans un cabinet privé jusqu'à 1972, date à laquelle il s'est joint au ministère du Procureur général en tant que procureur adjoint de la Couronne à Hamilton. Il est ensuite devenu procureur de la Couronne à Hamilton puis procureur régional de la Couronne pour ce qui allait devenir la région du Centre-Sud. Il a été nommé conseiller de la Reine en 1979. Avant sa nomination en tant que juge de la Cour provinciale (Division criminelle) en 1982, M. le juge Zuraw a été membre du conseil d'administration de la Société John Howard, président de la West Hamilton Youth Soccer Association, membre du conseil d'administration de la Ontario Crown Attorneys' Association et administrateur de la Hamilton Law Association. Actif dans la magistrature depuis 1987, M. le juge Zuraw a été nommé juge régional principal en 1995, après avoir occupé cette fonction par intérim pendant près de deux ans et demi. Il est membre du comité de direction du juge en chef, président du comité d'études du palais de justice, président du comité sur la législation du palais de justice, et président du comité sur les juges des tribunaux administratifs. Il a été nommé au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

M^e William M. Trudell, Toronto (avocat)

M. Trudell a fait partie de la première promotion de diplômés de l'université de Windsor et a été admis au barreau en 1973. De 1973 à 1976, il a exercé dans le cabinet d'avocats Osler, Hoskin & Harcourt. Depuis 1977, il exerce en pratique privée et est spécialisé en contentieux criminel et représentant du procureur au Barreau du Haut-Canada pour les questions de discipline, d'admission et de ré-admission. M Trudell a été membre du conseil d'administration de la Société John Harward de 1983 à 1986; il a été membre du conseil d'administration de l'Association des avocats criminalistes de l'Ontario de 1983 à 1988, puis vice-président de cette association de 1989 à 1997. M. Trudell a également siégé au conseil d'administration de la Advocates Society de 1990 à 1993 et il est maintenant le président pour Toronto du Conseil canadien des avocats de la défense

criminalistes, dont il a été l'un des membres fondateurs en 1992. Il siège au Comité en tant que représentant du Barreau du Haut-Canada.

Madame la juge Annemarie E. Bonkalo, Toronto

Admise au barreau en 1978, M^{me} la juge Bonkalo a débuté sa carrière au sein du ministère du Procureur général, en tant que procureure adjointe de la Couronne pour Brampton. Elle a été nommée juge de la Cour provinciale (Division criminelle) en 1990 et a présidé à Brampton et à Toronto. M^{me} la juge Bonkalo a été membre du comité exécutif de l'Association des juges de l'Ontario en tant que déléguée élue et que membre du comité constitutionnel et présidente du comité d'encadrement. Elle est actuellement juge et chef de l'administration du tribunal de College Park à Toronto. M^{me} la juge Bonkalo a été nommée au Comité par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.

Annexe I

EXTENSION DES SERVICES

Les membres du Comité sont disponibles pour s'adresser à votre organisme à propos du Comité et du processus de sélection. Les demandes portant sur les présentations doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Le secrétaire
Comité consultatif sur les nominations à la magistrature
720, rue Bay, pièce 201
Toronto ON M5G 2K1
Téléphone : (416) 326-4060
Télécopieur : (416) 326-4065

Le présent dépliant est également disponible sur cassette audio et en anglais.

MEMBRES DU COMITÉ

M. Douglas Grenkie, c.r., président
Représentant l'Association du Barreau canadien (Ontario)
Morrisburg (Ontario)

M. le juge principal régional A. Zuraw
Représentant le juge en chef
Hamilton (Ontario)

M^{me} la juge Annemarie Bonkalo
Représentant le juge en chef
Toronto (Ontario)

M^{me} la juge Lynn King
Représentant le Conseil de la magistrature de l'Ontario
Toronto (Ontario)

M. Harrison Arrell
Représentant la County and District Law
Presidents' Association
Hamilton (Ontario)

M. William Trudell
Représentant le Barreau du Haut-Canada
Toronto (Ontario)

M. Glenn H. Carter
Toronto (Ontario)

M. Allan R. Day
Toronto (Ontario)

M. Palmaccio Di Iulio
North York (Ontario)

M^{me} Anne Marie Farrington
Timmins (Ontario)

M^{me} Beverley Johnson
Scarborough (Ontario)

M. Jean Charles Mongenais
Windsor (Ontario)

M^{me} Cynthia C. Wesley-Esquimaux
Toronto (Ontario)



D'OÙ VIENNENT LES JUGES?

PROCESSUS DE NOMINATION DES JUGES PROVINCIAUX DE L'ONTARIO

«Les juges doivent être plus érudits que spirituels, plus respectueux que convaincant et plus avertis que sûrs d'eux-mêmes; mais, par-dessus tout, leur vocation et véritable vertu, c'est l'intégrité.»

*Lord chancelier Bacon
Essays: Of Judicature (1597)*

JANVIER 2000

Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario

Bref historique

En 1988, le procureur général, M. Ian Scott, a annoncé un projet pilote de trois ans pour essayer un modèle différent de nomination des juges de la Cour provinciale. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature (CCNM) a commencé son travail sous la présidence du professeur Peter Russell avec le mandat suivant : «D'une part, élaborer et recommander des critères généraux, valides et utiles pour la sélection des juges, afin d'assurer la sélection des meilleurs candidats et candidats, d'autre part, soumettre à une entrevue les candidates et candidats que le Comité aura choisis ou que le procureur général lui aura recommandés, et faire des recommandations.»

Entre 1990 et 1995, le nombre des membres qui forment le Comité du projet pilote a augmenté de 9 à 13 personnes et le Comité a commencé à élaborer des critères et des procédures qui ont été examinés, perfectionnés et finalement rendus publics. En 1992, sous la présidence initiale de la professeure Emily Carasco, et ensuite du juge en chef adjoint Robert Walmsley, le Comité a publié un rapport final et a préparé les recommandations d'un projet de loi pour veiller à ce que les futurs juges soient nommés selon un processus indépendant des considérations politiques.

Le CCNM a été officiellement créé le 28 février 1995 avec la promulgation de la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les tribunaux judiciaires*, adoptée en 1994.

Le Comité a commencé un programme d'information publique pour mettre les personnes intéressées au courant du fonctionnement du système de nomination.

Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature de l'Ontario est tenu de présenter un rapport annuel à l'Assemblée législative.

Caractère confidentiel

Le processus de sélection, y compris le traitement de la formule de demande, respecte entièrement le caractère confidentiel de l'information.

Indépendance

Le Comité est indépendant du ministère du Procureur général et du gouvernement.

QUI DEVRAIT POSER SA CANDIDATURE?

L'exigence minimale pour poser sa candidature est une adhésion minimale de dix ans au barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada. Les candidates et candidats doivent avoir une solide connaissance du droit, une compréhension des problèmes sociaux actuels et un entendement de la diversité culturelle de l'Ontario.

L'expérience de tribunal est un atout certain mais le Comité examine aussi les demandes des personnes dont l'expérience comprend le travail dans des domaines relatifs aux tribunaux administratifs, au milieu universitaire et à la politique sociale.

Le Comité encourage les femmes, les autochtones, les francophones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles et étymo-culturelles à poser leur candidature.

Les dossiers des candidates et candidats qui font mention de demandes portant sur des fautes professionnelles ou de demandes ou plaintes en instance auprès du Barreau du Haut-Canada ou d'un autre barreau ne seront examinés que lorsque ces demandes et plaintes auront été réglées.

PROCESSUS

Les vacances au sein de la magistrature sont publiées dans le **Recueil de jurisprudence de l'Ontario (Ontario Reports)** selon le besoin. Les candidats et candidats doivent soumettre 14 copies d'une formule de demande prescrite. Les demandes sont examinées par le Comité et une courte liste est préparée. Le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature se réunit pour choisir, d'après la courte liste, les candidates et candidats qui seront invités à une entrevue.

Après vérification des références, des demandes de renseignements confidentielles et des entrevues, le Comité fait parvenir une liste classant les candidates et candidats recommandés au procureur général qui est tenu de faire la nomination d'après cette liste.

COMPOSITION DU COMITÉ

La loi exige que la composition du Comité reflète la diversité de la population ontarienne et que les membres soient notamment représentatifs des deux sexes, des différentes régions de la province et des minorités raciales et culturelles. En plus des sept (7) membres non juristes qui sont nommés par le procureur général, six (6) membres de la profession juridique sont nommés par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, le Barreau du Haut-Canada, l'Association du Barreau canadien (Ontario) et la County and District Law Presidents' Association respectivement. Le mandat de tous les membres est de trois (3) ans.

Annexe II

**NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR
LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE
DE JANVIER 1999 À DÉCEMBRE 1999**

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Carr, David George	Kitchener	28 avril 1999
Chester, Lorne Edward	Lindsay	12 juillet 1999
De Filippis, Joseph Anthony	Brampton	3 janvier 2000
Di Zio, Antonio	Toronto	3 mai 1999
Dobney, Susan Gail	Toronto	28 avril 1999
Dorval, Célyne S.	Ottawa ~	15 mars 1999
Forsyth, Frederick L.	Milton	3 mai 1999
Grossman, Jack Morris	Toronto	28 avril 1999
Hornblower, Geoffrey Mark	Sarnia	6 octobre 1999
Humphrey, Richard	Sudbury	12 juillet 1999
Kastner, Nancy Susan	Brampton	15 février 1999
Lalande, Randall William	Sudbury ~	3 janvier 2000
Lambert, Martin	Sault Ste. Marie	15 février 1999
McKerlie, Kathryn L.	Stratford	3 mai 1999
McLeod, Katherine Louise	Brampton	15 février 1999
Ritchie, John Malcolm	Toronto	28 avril 1999
Thomas, Bruce G.	Chatham	4 mai 1999
Wilkie, Peter Heward	Brampton	15 février 1999

~ Indique qu'il s'agit d'un poste désigné bilingue

Annexe III

**NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE RECOMMANDÉES PAR LE COMITÉ
CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE
DE JANVIER 1989 À DÉCEMBRE 1999**

Nom	Lieu	Date d'entrée en vigueur
Agro, P.H. Marjoh	Brantford	16 septembre 1994
Allen, J. Elloit	Brampton	15 novembre 1991
Anderson, Charles D.	Brockville	5 août 1990
Atwood, Hugh K.	Brampton	4 janvier 1993
Austin, Deborah J.	Sarnia	1 ^{er} décembre 1992
Baig, Dianne P.	Fort Frances	2 avril 1990
Baldock, Juliet	Kitchener	24 septembre 1997
Baldwin, Lesley Margaret	St. Catharines	24 avril 1997
Bassel, William P.	Toronto	12 avril 1995
Beaman, Judith	Toronto	17 décembre 1997
Beatty, William George	Bracebridge	4 novembre 1998
Bellefontaine, Paul	Oshawa	17 décembre 1997
Bentley, Paul	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Bigelow, Robert G.	Toronto	9 août 1993
Bishop, Peter T.	Dryden	6 septembre 1994
Blacklock, W. James	Brampton	25 janvier 1993
Blishen, Jennifer A ~	Ottawa	15 janvier 1993
Bondy, Sharman S.	Sarnia	7 octobre 1998
Bonkalo, Annemarie E.	Brampton	2 avril 1990
Bovard, Joseph W.	Toronto	31 décembre 1989
Brophy, George J.	Sarnia	2 avril 1997
Brownstone, Harvey P.	Toronto	9 mars 1995

Budzinski, Lloyd M.	Brampton	1 ^{er} avril 1992
Campbell, Hugh J.	Oshawa	7 novembre 1994
Carr, Ralph E.W.	Sudbury	1 ^{er} juillet 1991
Carr, David George.	Kitchener	28 avril 1999
Casey, Jeff	Toronto	9 août 1993
Cavion, Bruno	Brampton	15 novembre 1991
Chester, Lorne Edward	Lindsay	12 juillet 1999
Cleary, Thomas P.	Barrie	6 juin 1994
Cohen, Marion L.	Toronto	9 août 1993
Cole, David P.	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Cowan, Ian	Toronto	15 janvier 1997
Crawford, James C.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Culver, Timothy A.	Kitchener	16 mai 1994
De Filippis, Joseph Anthony.	Brampton	3 janvier 2000
Di Zio, Antonio	Toronto	3 mai 1999
Dobney, Susan Gail	Toronto	28 avril 1999
Dorval, Célynnne S.	Ottawa ~	15 mars 1999
Douglas, Jon-Jo Adam	Barrie	7 octobre 1998
Douglas, Norman S.	Brampton	16 mai 1994
Dunbar, Mary F. ~	Brampton	1 ^{er} février 1991
Duncan, Bruce	Brampton	2 avril 1997
Edward, Gethin	Brantford	1 ^{er} décembre 1996
Evans, Kerry Patrick	Barrie	24 septembre 1997
Fairgrieve, David A.	Brampton	21 décembre 1990
Feldman, Lawrence	Toronto	17 décembre 1997
Finnestad, Faith M.	Toronto	12 avril 1995
Flaherty, Roderick J.	Dryden	2 avril 1990

Forsyth, Frederik L.	Milton	3 mai 1999
Foster, Stephen E.	Newmarket	7 novembre 1994
Fraser, Hugh L.	Toronto	3 mai 1993
Frazer, Bruce	Kitchener	13 janvier 1997
Gauthier, Louise L. g	Région nord-est	15 août 1992
Glaude, G. Normand N.	Elliott Lake ~	17 avril 1990
Glenn, Lucy C.	Chatham	16 décembre 1996
Gorewich, William A.	Barrie	24 septembre 1997
Griffiths, Peter	Brockville	22 avril 1998
Grossman, Jack Morris	Toronto	28 avril 1999
Hackett, Donna G.	Scarborough	21 décembre 1990
Hansen, Inger	Kitchener	1 ^{er} février 1991
Hardman, Paddy A.	Kitchener	1 ^{er} mars 1991
Harris, C. Roland	Barrie	8 août 1994
Harris, Peter A.J.	Brampton	13 février 1995
Hatton, Mary Jane ~	Toronto	2 avril 1990
Hawke, Kathryn L.	Brampton	6 février 1995
Hearn, Gary F.	Kitchener	7 octobre 1998
Horkins, William	Toronto	17 décembre 1997
Hornblower, Geoffrey Mark	Sarnia	6 octobre 1999
Hryn, Peter	Toronto	1 ^{er} juin 1991
Humphrey, Richard	Sudbury	12 juillet 1999
Hunter, Stephen J.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
Isaacs, Peter R.W.	Stratford	13 février 1995
Jennis, Richard	St. Catharines	24 avril 1997
Johnston, Karen E.	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991
Jones, Penny J.	Toronto	15 juillet 1991

Kastner, Nancy Susan	Brampton	15 février 1999
Katarytnch, Heather L.	Région centre-sud	1 ^{er} juillet 1993
Kerrigan-Brownridge, Jane	Brampton	15 janvier 1993
Khawly, Ramez	Sarnia	1 ^{er} décembre 1991
Khoorshed, Mino F.	Toronto	1 ^{er} juin 1992
Knazan, Brent	Toronto	15 août 1990
Krelove, Glenn D.	Barrie	7 octobre 1998
Kukurin, John	Sault Ste. Marie	29 mai 1995
Lacavera, Alphonse T.	Welland	11 février 1998
Lafrance-Cardinal, Johanne ~	Cornwall ~	6 septembre 1994
Lalande, Randall William	Sudbury ~	3 janvier 2000
Lambert, Martin	Sault Ste. Marie	15 février 1999
Lane, Marion E.	Brampton	1 ^{er} février 1991
LeDressay, Richard	Guelph	1 ^{er} décembre 1996
Lenz, Kenneth G.	Simcoe/Norfolk	4 juillet 1989
Lester, Ronald B.	Thunder Bay	1 ^{er} mars 1991
Libman, Rick	Barrie	15 novembre 1996
Linden, Sidney B.	Toronto	25 avril 1990
Lindsay, Eric S.	Toronto	1 ^{er} septembre 1990
Linhares de Sousa, Maria T. ~	Ottawa	4 juillet 1989
Livingstone, Deborah K.	London	31 décembre 1989
MacPhee, Bruce E.	Brampton	2 avril 1990
Main, Robert P.	Barrie	2 avril 1990
Marin, Sally E.	Toronto	9 août 1993
Marshman, Mary E. ~	Windsor	15 juillet 1991
Masse, Rommel G.	Ottawa ~	4 juillet 1989
McFadyen, Anne-Elisabeth E.	Sarnia	7 octobre 1998

RAPPORT ANNUEL DE 1999
DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE 45

McGowan, Kathleen E.	St. Catharines	1 ^{er} juin 1990
McGrath, Edward	St. Thomas	16 décembre 1998
McKerlie, Kathryn L.	Stratford	3 mai 1999
McLeod, Katherine Louise	Brampton	15 février 1999
Merenda, Sal	Toronto	21 février 1996
Minard, Ronald A.	Newmarket	5 avril 1993
Mocha, Cathy	Toronto	2 avril 1997
Moore, John	Oshawa	17 décembre 1997
Morgan, J. Rhys	Toronto	15 août 1990
Morneau, Julia Ann	Owen Sound	24 avril 1997
Morten, Marvin G.	Toronto	5 juillet 1993
Newton, Petra E.	Toronto	31 décembre 1989
Nicholas, Dianne M.	Ottawa	1 ^{er} juin 1991
O'Hara, Terrence G.	Newmarket	6 février 1995
Omatsu, Maryka J.	Toronto	1 ^{er} février 1993
Ormston, Edward E.	Toronto	31 décembre 1989
Otter, Russel J.	Toronto	5 juillet 1993
Payne, John Andrews	Oshawa	16 décembre 1998
Phillips, Douglas W.	Windsor	1 ^{er} mars 1991
Pockele, Gregory A.	Stratford	2 novembre 1992
Ratushny, Lynn D. g	Ottawa	1 ^{er} mars 1991
Rawlins, Micheline A.	Windsor	15 octobre 1992
Ray, Sheila	Toronto	15 avril 1992
Ready, Elinore A.	Brampton	21 décembre 1990
Regis, Gregory	Oshawa	16 décembre 1998
Reinhardt, Paul H.	Toronto	2 avril 1990
Renaud, J.R. Giles	Cornwall ~	23 janvier 1995

Richards, Ronald J.	Toronto	21 décembre 1992
Ritchie, John Malcolm	Toronto	28 avril 1999
Roberts, Marietta L.D.	Brampton	1 ^{er} mars 1991
Robson, M. Wendy	Peterborough	4 juillet 1989
Rogers, Sherrill M. ~	Newmarket	15 juillet 1991
Rosemay, Vibert T.	Brampton	1 ^{er} décembre 1991
Salem, Harvey M.	Scarborough	1 ^{er} mars 1991
Schnall, Eleanor M.	London	1 ^{er} mars 1991
Scott, Margaret A.C. ~	Oshawa	15 décembre 1993
Shamai, Rebecca S.	Brampton	2 avril 1990
Sheppard, Patrick A.	Newmarket	1 ^{er} juin 1991
Shilton, Bruce	Newmarket	17 juin 1998
Simmons, Janet M. g	Brampton	21 décembre 1990
Sparrow, Geraldine	Toronto	15 janvier 1993
Stead, W. Brian	Simcoe	1 ^{er} juillet 1991
Stone, David M.	Oshawa	1 ^{er} juin 1990
Taillon, Raymond P.	Oshawa	1 ^{er} juillet 1991
Thomas, Bruce G.	Chatham	4 mai 1999
Timms, David Roger ~	Oshawa	1 ^{er} mars 1991
Vaillancourt, Charles H.	Downsview	21 décembre 1990
Vyse, Diane Terry	Cambridge	1 ^{er} mars 1991
Wake, John David	Brampton	8 août 1994
Waldman, Geraldine	Brampton	15 novembre 1991
Weagant, Brian	Toronto	8 mai 1995
Weinper, Fern	Newmarket	17 juin 1998
Westman, Colin R.	Kitchener	1 ^{er} juin 1990
Whetung, Timothy C.	Peterborough	1 ^{er} décembre 1991

Wilkie, Peter Heward	Brampton	15 février 1999
Wilson, Joseph Bruce	Parry Sound	24 avril 1997
Wilson, Natalie Jane	Pembroke	7 octobre 1998
Wolder, Theo	Brampton	1 ^{er} juin 1990
Wolski, William	Barrie	20 janvier 1997
Woolcott, Margaret F.	Brampton	4 janvier 1993
Wright, Peter J.	Région est	5 juillet 1993
Zabel, Bernd E.	Hamilton	24 avril 1990

- ~ Indique un poste désigné bilingue
Nomination ultérieure au Tribunal de la famille, une direction de la Cour supérieure de justice
- g Nomination ultérieure à la Cour supérieure de justice